N° 156

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Mercredi 7 juin 2006

*Application de l’art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR L'INITIATIVE DE PÉTITION INTERNATIONALE CONTRE LA PROSTITUTION DES FEMMES PENDANT LA COUPE DU MONDE DU FOOTBALL EN 2006 (DOC. 391 (2005-2006) - N°1) DÉPOSÉE PAR MME COLICIS

3 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

3 EXPOSÉ DE MME COLICIS, AUTEUR DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION
(Orateurs : Mme Colicis, Mme la Présidente, Mme Corbisier-Hagon)

4 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Senesael, Mmes Corbisier-Hagon, Fassiaux-Looten, Mme la Présidente, Mmes Dethier-Neumann, Colicis)

6 VOTE

8 LISTE DES INTERVENANTS

9 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Présidence de Mme. Isabelle Simonis

- La séance est ouverte à 12 heures 38 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR L'INITIATIVE DE PÉTITION INTERNATIONALE CONTRE LA PROSTITUTION DES FEMMES PENDANT LA COUPE DU MONDE DU FOOTBALL EN 2006 (DOC. 391 (2005-2006) - N°1) DÉPOSÉE PAR MME COLICIS

Mme la Présidente. – Nous sommes réunis en urgence. Cette dernière a été retenue ce matin, en séance, étant donné la très proche ouverture de la Coupe du Monde ce vendredi 9 juin.

Avant de passer la parole à Mme Colicis qui a déposé une proposition de résolution visant à soutenir l'initiative de pétition internationale contre la prostitution des femmes pendant la Coupe du Monde du Football en 2006, nous allons désigner un Rapporteur.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

Mme la Présidente. – Mme Corbisier est désignée en qualité de Rapporteur.

EXPOSÉ DE MME COLICIS, AUTEUR DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme Ingrid Colicis (PS). – Nous devons effectivement nous hâter du fait de l'urgence de la Coupe du Monde.

Nous avons appris qu'une pétition était en cours, rédigée par Amnesty International, ayant pour but de lutter contre la prostitution des femmes durant la Coupe du Monde de Football.

Nous avons également appris que la construction d'une gigantesque maison close de près de 3.000 m^2 et pouvant accueillir des centaines de clients s'était faite en Allemagne, dans ce cadre.

Notre idée n'est pas ici de juger de la prostitution dans un pays autre que le nôtre. Le fait est qu'ici, on a profité de l'événement sportif pour monter un gigantesque marché et attiser aussi bien l'offre que la demande. Il faut mettre le « oh là » à l'exploitation des femmes et des hommes qui pourrait se faire en marge du football. De plus, nous voulons envoyer un message aux organisations allemandes qui ont véhiculé l'idée que le sexe était lié au foot et qu'il faisait partie intégrante des troisième et quatrième mi-temps. Enfin, n'oublions pas qu'il s'agit largement de femmes non consentantes. C'est là l'ensemble des raisons qui ont eu pour conséquence l'élaboration de la pétition par Amnesty. Cette organisation demande aux institutions de réagir et de prendre une série de mesures.

Dans ce cadre, nous avons décidé de tout faire pour que le public comprenne qu'acheter du sexe n'est pas un sport. Le but en est de sensibiliser les amateurs de football, la FIFA mais aussi les gouvernements qui ont signé la Charte de protection contre la traite des êtres humains.

J'aurais souhaité que cette proposition soit cosignée mais cela n'a pas été possible ce matin. Peut-elle encore l'être au niveau de la procédure ?

Mme la Présidente. – Oui, cela est toujours possible.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il me semble que sous réserve d'amendements visant à améliorer le texte, celui-ci pourra être cosigné par tout le monde.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Daniel Senesael (PS). – Je voudrais commencer par féliciter Mme Colicis pour son initiative.

Je souhaiterais cependant voir rajouter un élément. En effet, s'il est vrai que les femmes sont l'objet premier de cette proposition, j'aimerais y voir ajoutés les hommes et les enfants qui pourraient être dévolus à cette industrie du sexe. Nous rajouterions donc dans le cinquième paragraphe commençant par : « Considérant qu'acheter du sexe n'est pas un sport, mais une exploitation sexuelle qui porte physiquement et psychologiquement atteinte aux femmes, aux hommes et aux enfants ... ».

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je ne peux être que globalement d'accord avec ce qui a été avancé.

J'estime cependant que la remarque de M. Senesael est tout à fait justifiée et que l'on pourrait ainsi mettre également en évidence les enfants dans ce texte.

J'ai, pour ma part, quelques remarques supplémentaires :

- dans le titre de la proposition de résolution, aux mots « coupe du monde de football », il faudrait mettre des majuscules ;
- à la fin des développements, il faudrait remplacer les mots « Commission européenne » par ceux de « Communauté européenne ». Cette dernière est en effet l'entité juridique à considérer pour la signature ;
- dans le troisième paragraphe des développements, la phrase me semble trop longue au point que l'on ne sait plus qui est le « les » de la partie de phrase « les servir sexuellement ». Je suppose qu'il s'agit des touristes sportifs/sexuels. Peut-être pourrions-nous réexprimer les choses plus clairement ;
- dans le deuxième paragraphe des développements, il est stipulé que « l'Allemagne a légalisé le proxénétisme ». Ne serait-ce pas plutôt la prostitution ?

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Si, en effet.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Nous devrions, en ce cas, modifier cette seconde phrase. Voilà mes réflexions « en vrac » par rapport à ce texte que je découvre. Ceci explique cela.

Mme la Présidente. – Si j'ai bien compris vos propos, vous proposez de faire trois amendements techniques visant à :

- remplacer le mot « proxénétisme » par le mot « prostitution » dans le deuxième paragraphe des développements ;
- reformuler la phrase du troisième paragraphe des développements afin de mieux percevoir qui désigne le « les » ;
- remplacer le mot « Commission » par le mot « Communauté » dans le dernier paragraphe des développements.

Est-ce bien cela ? En cas d'accord, ces amendements pourraient être signés cet après-midi.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il faudrait également ajouter « les enfants ».

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je suis d'accord avec l'ensemble des choses qui viennent d'être dites.

Concernant le troisième paragraphe des développements, au sujet du mot « les », peut-être faudrait-il le remplacer par « touristes sexuels/sportifs ».

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Ou alors, on pourrait mettre : « pour servir sexuellement ces touristes ».

Les termes « les enfants » devraient être ajoutés dans la phrase du cinquième paragraphe des développements. Ainsi, on y ajouterait : « Considérant qu'acheter du sexe n'est pas un sport, mais une

exploitation sexuelle qui porte physiquement et psychologiquement atteinte aux femmes, aux hommes et aux enfants ... ».

Mme Ingrid Colicis (PS). – Il faudra souligner cet élargissement dans le rapport qui sera fait cet après-midi.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – J'ai un problème avec ce même cinquième paragraphe. Je souhaiterais savoir ce qui désigne le « qui » à la deuxième ligne ? En effet, si vous y regardez de plus près, cette fin de phrase est bancale grammaticalement. Est-ce que l'antécédent du « qui » serait « acheter du sexe » ?

M. Daniel Senesael (PS). – Oui.

Mme Ingrid Colicis (PS). – Effectivement.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – L'antécédent est fort éloigné alors. Il faudrait néanmoins corriger la phrase et en enlever le « et ».

M. Daniel Senesael (PS). – On pourrait dire « Considérant qu'acheter du sexe n'est pas un sport, mais une exploitation sexuelle qui porte physiquement et psychologiquement atteinte aux femmes, aux hommes et aux enfants ; leur corps étant considéré comme une marchandise pouvant être achetée et vendue. ».

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il faut également changer le paragraphe suivant et y apporter après la notion de « femmes », le rappel de celles « des hommes et des enfants ».

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Il faudrait plutôt trouver un terme collectif, par exemple les individus.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Nous pourrions aussi dire : « les personnes ».

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Dans le septième paragraphe des développements : « Considérant que les hommes d'honneur n'achètent pas du sexe car ils respectent la dignité et l'intégrité de l'être humain. », il faudrait mettre en évidence le fait qu'il n'y pas que « les hommes » qui peuvent être concernés.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Je vais laisser un instant ma casquette de Présidente de côté pour me permettre d'émettre un avis personnel. J'ai bien entendu la remarque de notre Président ce matin, mais lorsque l'on compare les chiffres de la prostitution, il est clair que la prostitution féminine contrainte est supérieure aux autres chiffres. Il serait donc dommage de ne pas le faire apparaître clairement dans cette proposition sans pour autant occulter la prostitution des hommes et des enfants.

M. Daniel Senesael (PS). – Pourquoi ne pas utiliser le mot « Hommes » au sens générique ?

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – En effet, il s'agirait ainsi d'un terme global.

J'ai à présent une question : au niveau de la présentation, ne doit-on pas insérer les considérants dans le texte de la proposition elle-même ?

Mme la Présidente. – Le tout devient la proposition de résolution.

Mme Ingrid Colicis (PS). – Le début de ma proposition reprend les termes « Le Parlement wallon, Entend exprimer son soutien ... ». À qui allons-nous faire la demande, au Gouvernement wallon ?

Mme la Présidente. – C'est à l'ensemble du Gouvernement.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Si j'ai bien compris votre remarque, Mme la Présidente, nous n'ajouterions pas les notions d'hommes et d'enfants dans les paragraphes suivants.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Il me semble qu'il ne serait plus utile, considérant que nous l'aurions déjà inséré dans un premier paragraphe, de rajouter à chaque fois « femmes, hommes et enfants ».

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Pour éviter de trop diluer, nous pourrions, au début de la proposition de résolution, stipuler que « le Parlement wallon, Entend exprimer son soutien aux auteurs de cette

pétition internationale contre la prostitution pendant la Coupe du Monde de Football en 2006 ... » et en enlever les mots « des femmes ». Etes-vous d'accord Mme Colicis ?

Mme Ingrid Colicis (PS). – Je suis d'accord sur le fond mais j'aimerais que l'on diminue pas trop le but premier de ma proposition.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il me semble que lorsqu'on parle de prostitution, on pense avant tout aux femmes. Mon propos est d'éviter un grand écart entre le titre et les considérants.

Mme la Présidente. – Cette proposition de résolution est un soutien à une pétition internationale, pétition qui comporte dans son titre le mot « femmes ».

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – En effet, et ici nous avons élargi la proposition aux hommes et aux enfants.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il s'agirait juste de l'enlever dans le chapeau, tout en en parlant.

Mme Ingrid Colicis (PS). – Je souhaiterais que le mot « femmes » soit conservé dans le titre.

Mme la Présidente. – Considérant qu'il s'agit de soutenir une pétition ciblée, nous devons reprendre « femmes » dans le titre. Toutefois, nous y ajoutons en quelque sorte une touche wallonne.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – J'aurais une dernière remarque. À mon sens, il y a une redite dans la proposition. Dans le cinquième tiret, la phrase « Les personnes individuelles et organisations concernées, se joignent à cette action en signant cette déclaration de protestation contre la promotion publique de la traite de la prostitution des femmes. ».

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Il faut y ajouter un « et ».

Mme la Présidente. – Pour récapituler ce qui vient d'être dit, nous avons envisagé les modifications suivantes :

- changer la forme du texte de la proposition de résolution en y insérant les considérants avant la demande, en supprimant donc le préambule « Développements » ;
- dans le troisième paragraphe des développements, reformuler la phrase mettant en évidence « pour les servir » ;
- dans le cinquième paragraphe des développements, ajouter et modifier : « aux hommes et aux enfants ; leur corps ... » ;
- dans le sixième paragraphe des développements, ajouter « traiter le corps des personnes » ;
- dans le septième paragraphe des développements, stipuler « considérant que les hommes » et supprimer donc « d'honneur » ;
- dans le dernier paragraphe des développements, remplacer les termes « Commission européenne » par ceux de « Communauté européenne ».

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il faudrait également enlever le deuxième « même » dans cette phrase, ce qui donnerait : « Mais que, cependant, aucun Etat-membre n'a ratifié la convention jusqu'à présent et que la Commission européenne ne l'a pas signée ».

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – N'oublions pas de remplacer « proxénétisme » par « prostitution ».

Mme la Présidente. – Nous avons terminé pour les développements. En ce qui concerne la demande, en dernier tiret, nous rappelerons un « et » entre « de la traite » et « de la prostitution ». Sous réserve de ces modifications, je vous propose de passer au vote. Remettons-nous un avis favorable ?

VOTE

Mme la Présidente. – Nous allons donc passer au vote.

Un avis favorable a été remis à l'unanimité des membres présents concernant le texte tel que débattu lors de la séance.

La confiance au Rapporteur a été donnée par l'ensemble des membres présents.

Ceci clôt notre séance. La prochaine réunion de notre Comité aura lieu le 20 juin prochain.

- *La séance est levée à 13 heure 04 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Ingrid Colicis, PS

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, cdH

Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Daniel Senesael, PS

Mme Isabelle Simonis, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

FIFA Fédération internationale du Football association